

Commission des expositions

Lettre de mission

Préliminaires

*Article 8 (commissions) du règlement intérieur du LOOF
[...]*

Les principales commissions qui apportent leur concours à la Fédération sont :

- *la commission de l'éleveur ;*
- *la commission des standards et programmes d'élevage ;*
- *la commission de formation et de reconnaissance des juges ;*
- *la commission des clubs de race ;*
- *la commission des expositions.*

Le conseil d'administration peut créer, si besoin est, de nouvelles commissions, permanentes ou non, nécessaires à la réalisation de l'objet du LOOF. Il peut mettre fin à toute commission devenue sans objet.

Ces commissions reçoivent du président des lettres de mission qui définissent leur objet, leur mission et les moyens dont elles disposent. Ces lettres et ces moyens sont approuvés par le conseil d'administration.

Ces commissions sont composées, sur la base du volontariat, de membres adhérents ou de leurs représentants, acceptés par le conseil d'administration. Chaque commission doit comporter au moins un membre du conseil d'administration.

Les administrateurs doivent tous être informés de l'ordre du jour et de la date des réunions des commissions.

1. OBJET

Le rôle de la commission des expositions est de :

- Proposer toute mesure visant à améliorer le règlement des expositions à partir de l'expérience sur le terrain ;
- Aider à la promotion du chat de race par l'instauration d'un championnat de France LOOF et l'incitation des clubs à organiser des « spéciales d'élevage » en collaboration avec les clubs de race ou des présentations au public ;
- Expertiser selon les demandes du président du LOOF les dossiers qui sont du ressort de la commission des expositions ;
- Favoriser les échanges d'expérience entre les clubs organisateurs d'exposition.

2. MISSIONS

En conséquence, les principales missions de la commission des expositions sont :

Règlement des expositions et promotion du chat de race

- La commission des expositions proposera au conseil d'administration toute modification du règlement des expositions jugée utile, en veillant à tenir compte des spécificités des clubs organisateurs d'expositions ;
- En particulier, elle étudiera comment mettre en valeur les « vétérans » et éventuellement intégrer un parcours « chat de maison » ;
- Elle établira un règlement pour un championnat de France en concertation avec les principaux acteurs de la filière (commissions, sponsors, etc.).

Expertiser les dossiers

- La commission examine les dossiers (plaintes ou propositions) dont elle a été saisie par le LOOF, en fait une synthèse, et propose pour chacun d'eux ses conclusions au conseil d'administration.

Favoriser les échanges d'expérience

- Contribuer à l'organisation et animer des réunions entre les clubs organisateurs d'exposition, autant que de besoin en fonction des thèmes à aborder.

Afin de remplir au mieux ses missions, la commission des expositions doit se tenir informée des règles appliquées par les grandes fédérations internationales dans le domaine de leurs règlements des expositions.

Elle travaille en étroite coopération avec les commissions des juges, et collabore également avec celle de l'éleveur et celle des clubs de race.

3. MOYENS

Conformément au règlement intérieur du LOOF, les membres de la commission devront être adhérents du LOOF ou représentants d'un adhérent du LOOF et être acceptés par le conseil d'administration.

Il sera fait un rapport d'avancement des études menées et des décisions proposées par la commission à chaque réunion du conseil d'administration.

Le responsable de la commission peut librement organiser des réunions de sa commission, si nécessaire, afin de mener à bien les missions décrites ci-dessus. Toute réunion de la commission donnera lieu à rédaction d'un compte rendu qui sera diffusé au conseil d'administration.

Pour remplir les missions qui lui sont confiées, la commission dispose d'un budget prévisionnel annuel.

Ce budget fait l'objet chaque année d'une discussion avec le bureau du LOOF, il est soumis à l'approbation du conseil d'administration dans le cadre de la présentation du budget prévisionnel du LOOF.